

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 16 JUIN 2023

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 15-20230616

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
(RPQS) DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS
DE L'ANNEE 2022**

L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de juin à neuf heures et vingt minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 9 juin 2023, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (de l'affaire n° 01-20230616 à l'affaire n° 11-20230616 et celle de Monsieur Jacquet HOARAU, 2^e Vice-Président de la CASUD (de l'affaire n° 12-20230616 à l'affaire n° 24-20230616).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 35

Absents représentés : 10

Absents : 03

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

THIEN AH KOON André (de l'affaire n° 01-20230616 à l'affaire n° 11-20230616), HOARAU Jacquet, GASTRIN Albert, PAYET-TURPIN Francemay, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, THERINCOURT Jean-Pierre, ROBERT Evelyne, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GONTHIER Charles Emile, LOSSY Patricia, MONDON Laurence, PICARDO Bernard, ROMANO Augustine, SAUTRON Serge, TECHER Doris, THIEN AH KOON Patrice.

BASSIRE Nathalie, BENARD Monique, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel (de l'affaire n° 01-20230616 à l'affaire n° 19-20230616).

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

GROSSET-PARIS Isabelle.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

THIEN-AH-KOON André représenté par HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 12-20230616 à l'affaire n° 24-20230616).

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri-Claude, LEJOYEUX Marie Andrée représentée par MUSSARD Rose Andrée, HOAREAU Sylvain représenté par LEICHNIG Stéphanie, K/BIDI Emeline représentée par VIENNE Axel (de l'affaire n° 01-20230616 à l'affaire n° 19-20230616), LANDRY Christian représenté par LEBON David, FULBERT-GERARD Gilberte représentée par Blanche Reine JAVELLE.

BENARD Clairette Fabienne par LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil représenté par GROSSET-PARIS Isabelle.

PAYET Gilles représenté par MUSSARD Harry.

ETAIENT ABSENTS

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Mathieu, HUET Marie-Josée, LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda, VIENNE Axel (de l'affaire n° 20-20230616 à l'affaire n° 24-20230616), K/BIDI Emeline (de l'affaire n° 20-20230616 à l'affaire n° 24-20230616).

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame MONDON Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 15-20230616**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DE
PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DE L'ANNEE 2022**

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article L. 2224-17-1 au sein du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il revient au Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de présenter à l'assemblée délibérante le « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ». Il a pour objectif principal d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de cette prestation.

Ce rapport porte sur l'ensemble des informations correspondants aux indicateurs techniques et financiers du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Ce rapport doit être établi conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Les points à retenir pour l'année 2022 sont les suivants :

- une baisse des quantités d'Ordures Ménagères Résiduels (OMR) collectées (-6,7 %),
- une baisse de la quantité et des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) collectés (-21,6%),
- une augmentation de la quantité de déchets végétaux collectés en porte à porte de + 6,13 % par rapport à l'année précédente,
- une baisse de la quantité des encombrants collectés en porte à porte (-23 %),
- une augmentation des collectes des Véhicules Hors d'Usage (VHU) avec 525 unités collectés contre 342 en 2021 (+ 183 VHU),
- une fréquentation des déchèteries qui se maintient (103515 passages),
- une légère augmentation en bornes d'apport volontaire pour le verre (+0,17%).

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'année 2022 ;
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

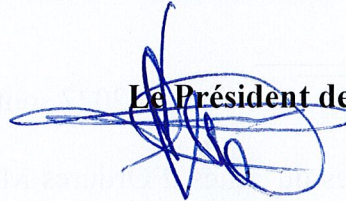
- prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'année 2022,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,**



Laurence MONDON

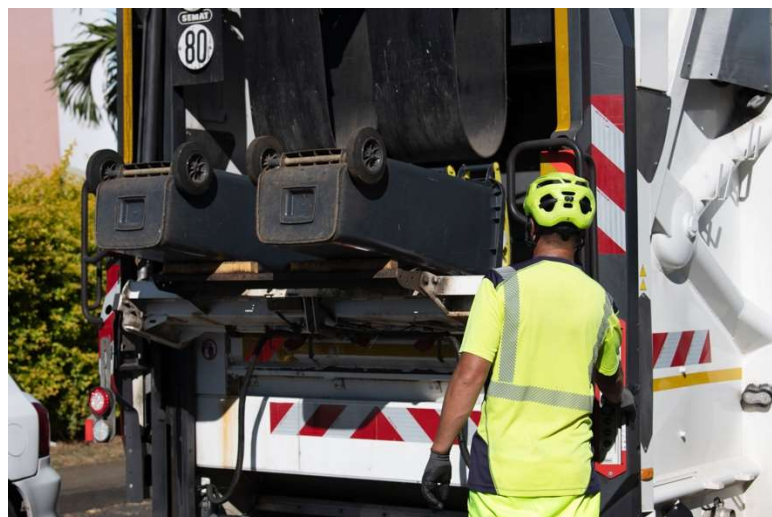
Le Président de la CASUD



André THIEN AH KOON

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 28/06/2023

Rapport sur le prix et la qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets ménagers de la CASUD 2022



PRÉAMBULE

La Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), favorisant le développement local, l'aménagement du territoire mais assurant aussi la gestion des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de ces quatre communes membres que sont l'Entre-Deux, Saint-Joseph, Saint-Philippe et le Tampon.

En tant qu'EPCI¹ compétent en matière de collecte et de traitement des déchets, la CASUD se soumettait jusqu'à présent à la Loi Barnier pour l'élaboration de son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés. La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a depuis inséré l'article L. 2224-17-1 au sein du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui intègre de nouvelles dispositions pour permettre un meilleur pilotage du service public de gestion des déchets.

Ce rapport correspond dorénavant au « **rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets** » conformément aux dispositions du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Ce rapport est établi pour l'ensemble des communes de la CASUD : l'Entre-Deux, Saint-Joseph, le Tampon, Saint-Philippe.

Présenté en conseil communautaire, il doit faire l'objet d'une communication par le maire de chaque commune membre de la CASUD à son conseil municipal.

¹ Établissement Public de Coopération Intercommunale

TABLE DES MATIÈRES

LES INDICATEURS TECHNIQUES

I. TERRITOIRE DE LA CASUD ET ORGANISATION	7
I.1. Le périmètre	7
I.2. Compétences exercées	7
I.3. Organisation du service	8
II. LA PRÉ-COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS	10
II.1. La mise à disposition de bacs roulants	10
II.2. La distribution de bio-composteurs individuels	12
III. LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS	13
III.1. La collecte sélective	13
III.2. La collecte sélective en apport volontaire	15
III.3. La collectes des ordures ménagères résiduelles	16
III.4. La collecte des encombrants	17
III.5. La collecte des DEEE	19
III.6. La collecte des déchets végétaux	19
III.7. La collecte en déchèterie	20
III.8. La collecte du verre en apport volontaire	23
III.9. La collecte et la valorisation des Véhicules Hors d'Usage (VHU)	24
III.10. Synthèse des principaux déchets produits par habitant	25
IV. LE TRAITEMENT DES DECHETS	26
IV.1. Le cheminement des déchets et la localisation des unités de traitement	26
IV.2. Les tonnages liés au tri et traitement des déchets ménagers	27
V. ÉCONOMIE CIRCULAIRE, PRÉVENTION DÉCHETS ET COMMUNICATION DE PROXIMITÉ	27
V.1. Mise en oeuvre de la stratégie économie circulaire	28
V.2. Les actions de la prévention des déchets	28
V.3. Les actions de communication de proximité	29

LES INDICATEURS FINANCIERS

I. LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE	39
II. LES DÉPENSES	39
III. LES RECETTES	39

TABLE DES ILLUSTRATIONS, TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1 / Fréquence de collecte des différents flux de déchets collectés à la CASUD	9
Tableau 2 / Nouvelles dotations en bacs roulants en 2021	10
Tableau 3 / Maintenances des bacs roulants en 2021	11
Tableau 4 / Moyens matériels déployés sur les collectes des déchets ménagers en porte à porte.	13
Tableau 6 / Évolution des tonnages d’emballages ménagers recyclables Collectés depuis 2015 par commune	14
Tableau 7 / Évolution de la production par habitant d’Emballages Ménagers Recyclables (EMR) par commune de 2015 à 2021	14
Tableau 8 / Evolution du ratio de production d’emballages ménagers produit par un habitant de la CASUD depuis 2015	15
Tableau 9 / Évolution des tonnages d’ordures ménagères résiduelles collectés depuis 2015 par commune	17
Tableau 10 / Evolution de la production par habitant d’Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) par commune depuis 2015	17
Tableau 11 / Évolution des tonnages d’encombrants collectés depuis 2010 par commune	18
Tableau 12/ Évolution de la production d’encombrants par habitants et par commune depuis 2015	19
Tableau 13 / Évolution de la production d’encombrants par habitants sur le territoire de la CASUD depuis 2015	19
Tableau 14 / Évolution des tonnages de déchets verts collectés depuis 2015 par commune	21
Tableau 15 / Fréquentation (nombre de visiteurs) des déchèteries en 2021	22
Tableau 16 / Évolution des quantités de déchets par habitants en déchèteries en 2021	24
Tableau 17 / Répartition et ratio des implantations de BAV sur le territoire intercommunal	25
Tableau 18 / Tonnages de verre collectés depuis 2015	25
Tableau 19 / Ratio de production de verre (en kg/hab) collecté depuis 2015	26
Tableau 20 / Nombre de VHU collectés depuis 2015 sur le territoire intercommunal	26
Tableau 21 / Tonnages collectés par flux sur la CASUD en 2021	27
Tableau 22 / Ratios de production par habitant relatifs à chaque flux de déchets produits en 2021 sur la CASUD	28
Tableau 23 / Cheminement des déchets collectés en porte à porte sur le territoire de laCASUD	29
Tableau 24 / Apports de la CASUD (par commune) entrant/sortant acheminés au centre de tri en 2021	30
Tableau 25 / Rappel du rôle de chaque autorité compétente	33
Tableau 26/ Récapitulatif des personnes sensibilisation par les animateurs à l’environnement en 2022, répartition par commune	34
Tableau 27/ Répartition par commune de la quantité de bouchons collectés	34
Tableau 28/ Récapitulatif 2022 du contrôle qualité et de la sensibilisation au tri des administrés	35

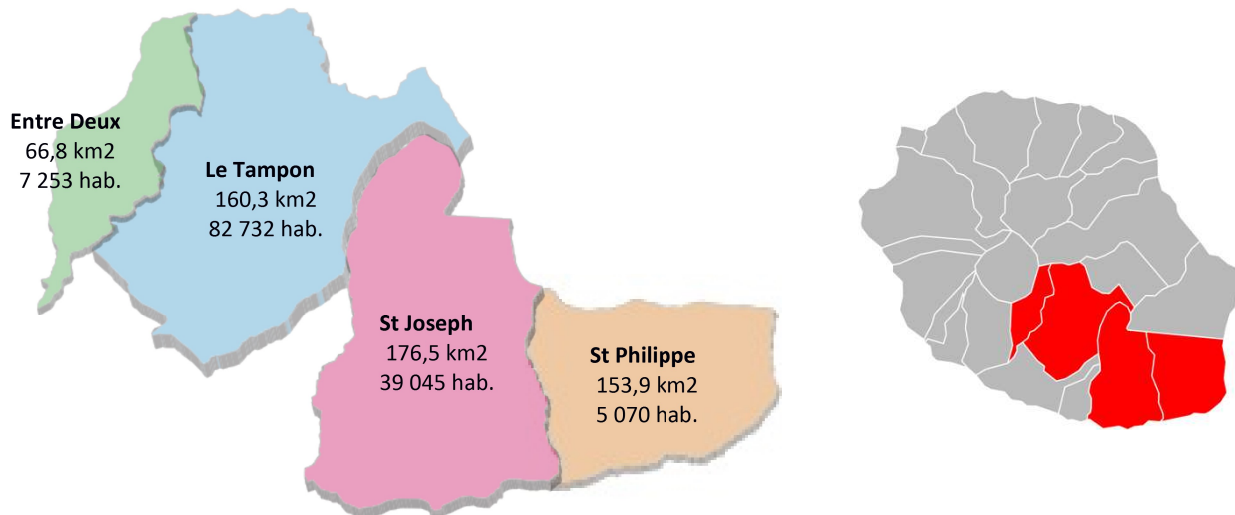
Tableau 29/ Déchets indésirables constatés dans le bac de collecte sélective, lors des contrôles qualités en 2022	36
Tableau 30/ Dépenses directes (principaux marchés) affectées au service public d'élimination des déchets de la CASUD en 2021	39
Tableau 31/ Recettes principales liées au service public d'élimination des déchets de la CASUD en 2021	40
Tableau 32/ Évolution du coût complet par flux de déchets 2019-2020	40
Tableau 33 / Coût aidé / hab par flux de déchets en 2019	41
Graphique 2 / Évolution de la maintenance en bacs roulants depuis 2015	11
Graphique 3 / Évolution du parc de bacs roulants depuis 2010	12
Graphique 4 / Évolution des dotations en bio-composteurs depuis 2010	12
Graphique 6 / Évolution des tonnages d'emballages ménagers recyclables collectées sur la CASUD depuis 2010	14
Graphique 7 / Ration collecté d'emballages ménagers recyclables collectées sur la CASUD	15
Graphique 8 / Évolution des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées sur la CASUD depuis 2010	17
Graphique 9 / Évolution des ratio d'ordures ménagères résiduelles collectées sur la CASUD depuis 2010	18
Graphique 10 / Évolution des quantités d'encombrants collectées (en tonne) depuis 2010 sur la CASUD	19
Graphique 11 / Évolution des ratio d'encombrants collectées depuis 2010 sur la CASUD	20
Graphique 12 / Évolution du ration de déchets végétaux collectés depuis 2010	21
Graphique 13 / Nombre de passage annuel par déchèterie	23
Graphique 15 / Quantité de déchets (en tonne) déposée par flux	23
Graphique 16 / Quantité de déchets (en tonne) déposée par déchèterie par flux et par déchèterie en 2021	24
Graphique 17 / Évolution du nombre de VHU collectés depuis 2015	27
Graphique 18 / Représentation de la part de chaque flux de déchet produit en 2020 sur la CASUD	28

A. LES INDICATEURS TECHNIQUES

I. Territoire de la CASUD et son organisation

I.1. Le périmètre

Créée en 1997, en tant que communauté de communes, la Communauté de Communes du SUD comptait historiquement 7 communes. En 2010, elle est devenue communauté d'agglomération, la Communauté d'Agglomération du Sud. Elle compte désormais 4 communes : l'Entre-Deux, Saint-Joseph, Saint-Philippe et Le Tampon.



La CASUD couvre un territoire de 557,5 km² et rassemble 134 100 habitants (population légale INSEE 2022) soit une densité moyenne de 241 hab./km².

L'évolution annuelle de la population esur le territoire de la Casud est de l'ordre de 1,5%.

I.2. Compétences exercées

La CASUD exerce ses compétence dans les domaines suivants :

COMPETENCES PRINCIPALES

- . Développement Économique
- . Aménagement de l'espace
- . Equilibre social de l'habitat
- . Politique de la ville
- . Déchets ménagers
- . GEMAPI/GEPU
- . Eau et Assainissement
- . Gens du Voyage

COMPETENCES OPTIONNELLES

- . SIG
- . Signalétique touristique
- . Toilettes publiques sur les sites touristiques
- . Transports périscolaires
- . Fourrière animale
- . SEM-SPL
- . Mobilier urbain lié au transport

En matière de déchets, compétence historique de la CASUD, la politique publique vise à **favoriser l'économie circulaire, à offrir un service adapté** et de qualité à un coût maîtrisé.

I.3. Organisation du service

La Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie (DECV) de la CASUD organise le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers. Cette direction compte une cinquantaine d'agents et gère les missions suivantes :

Pôle Gestion des Déchets	Pôle Cadre de Vie
<p>Service Collecte et Traitement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pré-collecte des déchets - Collecte des Déchets ménagers (O.M,C.S, BAV) - Collecte des VHU - Collecte des BAV - Traitement des déchets 	<p>Lutte contre l'errance animale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capture de chiens errants - Ramassage de cadavres d'animaux - Gestion de la fourrière animale - Gestion du refuge animalier
<p>Service Gestion des Sites</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploitation des déchèteries 23^{ème} KM/Trois-Mares/Terrain Fleury/Les Grègues <p>Service Prévention et Communication de Proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information /sensibilisation en milieu scolaire - Accompagnement des projets de prévention des déchets - Animation du PLPDMA et de la stratégie économie circulaire - Communication de proximité - Évènementiels - Lutte anti-vectorielle 	<p>Service Redevance Spéciale et Brigade Verte Environnementale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surveillance du domaine public - Lutte contre la prolifération des dépôts sauvages - Veille au respect du règlement de collecte des déchets ménagers - Gestion des contrats de redevance spéciale - Régie des recettes provenant de la redevance

L'organisation et le suivi de la collecte des déchets ménagers et assimilés sont mis en œuvre au niveau du Pôle Gestion des Déchets. Ces collectes s'organisent de façon homogène sur le territoire.

Les Missions du Pôle de Gestion des Déchets




Tableau 1 / Fréquence de collecte des différents flux de déchets collectés à la CASUD

Flux	Fréquence de collecte	
	Entre-Deux Le Tampon	Saint-Philippe Saint-Joseph
Ordures ménagères résiduelles	1 fois par semaine C1	
Emballages recyclables secs	Tous les 15 jours C0,5	
Déchets végétaux	Une fois tous les 15 jours C0,5	
Déchets encombrants	Une fois par mois M1	
Verre	Apport volontaire	

Depuis le 1^{er} octobre 2015, la fréquence de collecte pour les ordures ménagères et les recyclables a été divisée par 2. Ainsi, les OMR sont collectées 1 fois par semaine et les EMR une fois tous les 15 jours.

La collecte des déchets est effectuée à jours fixes pour chaque type de flux.

Ces dates sont mentionnées dans un calendrier de collecte, distribué à la population en fin d'année pour l'année suivante.



Communauté d'Agglomération du Sud
Entre-Deux Le Tampon - Saint-Philippe - Saint-Joseph

VOS COLLECTES

- ORDURES MÉNAGÈRES (Bacs verts)
- DÉCHETS RECYCLABLES (Bacs jaunes)
- DÉCHETS VÉGÉTAUX
- ENCOMBRANTS

VALORISONS NOS DEEE
(Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

- Faire un don aux associations qui pourront les remettre en état
- Ramener en magasin lors d'un achat d'un appareil neuf équivalent
- Déposer en déchèterie

Lors de la collecte, les DEEE ne doivent pas être mélangés aux encombrants.

CALENDRIER DE COLLECTE 2023


COMMUNE DU TAMPON - SECTEUR D

Téléchargeable sur www.casud.re

Pas de collecte les jours fériés. Voir le jour de report sur le calendrier.
Sortez vos bacs la veille du jour de collecte (à partir de 18h00).

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Di 1 Férié	Me 1	Me 1	Sa 1	Lu 1 Férié	Je 1
Lu 2	Je 2	Je 2	Di 2	Ma 2	Ve 2
Ma 3	Ve 3	Ve 3	Lu 3	Me 3	Sa 3
Me 4	Sa 4	Sa 4	Ma 4	Je 4	Di 4
Je 5	Di 5	Di 5	Me 5	Ve 5	Lu 5
Ve 6	Lu 6	Lu 6	Je 6	Sa 6	Ma 6
Sa 7	Ma 7	Ma 7	Ve 7	Di 7	Me 7
Di 8	Me 8	Me 8	Sa 8	Lu 8 Férié	Je 8
Lu 9	Je 9	Je 9	Di 9	Ma 9	Ve 9
Ma 10	Ve 10	Ve 10	Lu 10 Férié	Me 10	Sa 10
Me 11	Sa 11	Sa 11	Ma 11	Je 11	Di 11
Je 12	Di 12	Di 12	Me 12	Ve 12	Lu 12
Ve 13	Lu 13	Lu 13	Je 13	Sa 13	Ma 13
Sa 14	Ma 14	Ma 14	Ve 14	Di 14	Me 14
Di 15	Me 15	Me 15	Sa 15	Lu 15	Je 15
Lu 16	Je 16	Je 16	Di 16	Ma 16	Ve 16
Ma 17	Ve 17	Ve 17	Lu 17	Me 17	Sa 17
Me 18	Sa 18	Sa 18	Ma 18	Je 18 Férié	Di 18
Je 19	Di 19	Di 19	Me 19	Ve 19	Lu 19
Ve 20	Lu 20	Lu 20	Je 20	Sa 20	Ma 20
Sa 21	Ma 21	Ma 21	Ve 21	Di 21	Me 21
Di 22	Me 22	Me 22	Sa 22	Lu 22	Je 22
Lu 23	Je 23	Je 23	Di 23	Ma 23	Ve 23
Ma 24	Ve 24	Ve 24	Lu 24	Me 24	Sa 24
Me 25	Sa 25	Sa 25	Ma 25	Je 25	Di 25
Je 26	Di 26	Di 26	Me 26	Ve 26	Lu 26
Ve 27	Lu 27	Lu 27	Je 27	Sa 27	Ma 27
Sa 28	Ma 28	Ma 28	Ve 28	Di 28	Me 28
Di 29	Me 29	Me 29	Sa 29	Lu 29 Férié	Je 29
Lu 30	Je 30	Je 30	Di 30	Ma 30	Ve 30
Ma 31	Ve 31	Ve 31	Me 31	Me 31	

Un doute sur le tri, une question sur la collecte ?
 La CASUD vous répond **N°Vert 0 800 327 327** www.casud.re
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



LE TAMPON

TRIONS NOS DÉCHETS, ILS SERONT RECYCLÉS

- PAPIER/CARTONS MÉTAL/PLASTIQUE (Bac jaune)
- Emballages en métal / Bouteilles et flacons en plastique
- Tous les papiers et emballages en carton
- TEXTILE (Borne à textile)
- Vêtements, serviettes, draps, etc.
- VERRE (Borne à verre)
- Bouteilles, pots et bocaux
- DÉCHETS COMPOSTABLES (Composteur)
- Épluchures...
- Tonte de gazon
- Coquilles d'oeuf

II. La Pré-Collecte des déchets ménagers

La pré-collecte des déchets ménagers est assurée via la distribution de bacs roulants à couvercle vert et jaune à l'ensemble de la population.

Les contenants à couvercle vert sont destinés à la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles, les contenants à couvercle jaune aux Emballages Ménagers Recyclables.

II.1. La mise à disposition de bacs roulants

Sur le territoire de la Casud, les bacs roulants sont distribués via un marché de prestations à bons de commande par la Société SULO

Tableau 2 / Nouvelles dotations en bacs roulants en 2022

Bacs Jaunes

COMMUNES	140 L	240 L	360 L	TOTAL
Saint Philippe	31	6	1	38
Entre Deux	36	19	3	58
Saint Joseph	177	71	19	267
Le Tampon	336	134	120	590
TOTAL BACS	580	230	143	953
TOTAL LITRAGE	81 200	55 200	51 480	187 880

Bacs Verts

COMMUNES	120 L	240 L	360 L	TOTAL
Saint Philippe	31	16	1	48
Entre Deux	36	19	1	56
Saint Joseph	187	79	1	267
Le Tampon	346	112	140	598
TOTAL BACS	600	226	143	969
TOTAL LITRAGE	72 000	54 240	51 480	177 720

En 2022, **1 922** bacs roulants ont été livrés sur le territoire de la CASUD. Il s'agit de nouvelles dotations (nouveaux arrivants), de perte de bac, ou encore de remplacement pour mauvais état.

Rappel des règles de dotations

Dotations des particuliers		
Habitat individuel de 1 à 4 personnes	Habitat individuel de 5 à 8 personnes	Habitat individuel de +8 personnes
Bac vert :120 l et bac jaune :140 l	Bac vert & jaune : 240 l	Bac vert & jaune : 360 l
Dotations habitat collectif		
(Nombre de personnes x 35 litres)/360 litres		
Administrations et professionnelles		
240 à 360 litres pour les déchets résiduels et recyclables		

Tableau 3 / Maintenances des bacs roulants en 2021

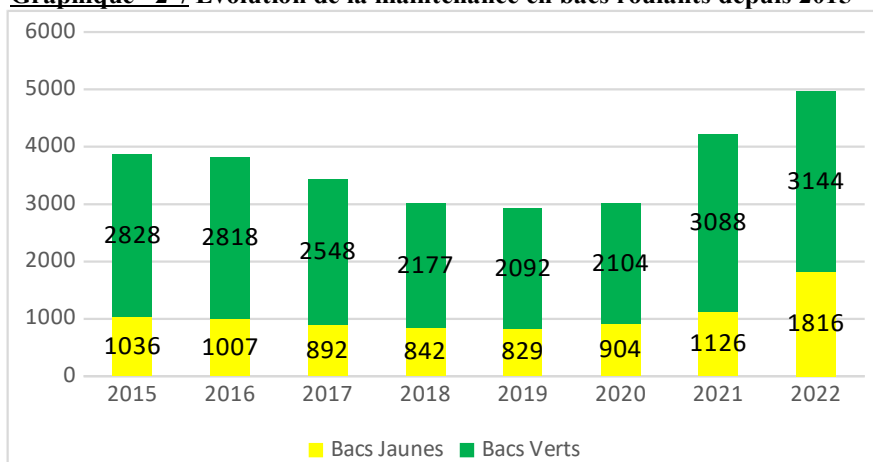
Bacs Jaunes

COMMUNES	140 L	240 L	360 L	TOTAL
Saint Philippe	65	38	10	113
Entre Deux	40	36	29	105
Saint Joseph	247	190	142	579
Le Tampon	444	339	236	1019
TOTAL BACS	796	603	417	1816
TOTAL LITRAGE	111 440	144 720	150 120	406 280

Bacs Verts

COMMUNES	120 L	240 L	360 L	TOTAL
Saint Philippe	73	61	15	149
Entre Deux	91	60	56	207
Saint Joseph	503	408	149	1 060
Le Tampon	732	607	389	1728
TOTAL BACS	1 399	1 136	609	3 144
TOTAL LITRAGE	167 880	272 640	219 240	659 760

Graphique 2 / Évolution de la maintenance en bacs roulants depuis 2015



L'activité de maintenance sur les bacs est en augmentation depuis 2020. Il est en effet préférable de réparer avant de remplacer par du neuf, ce qui limite la production de déchets.

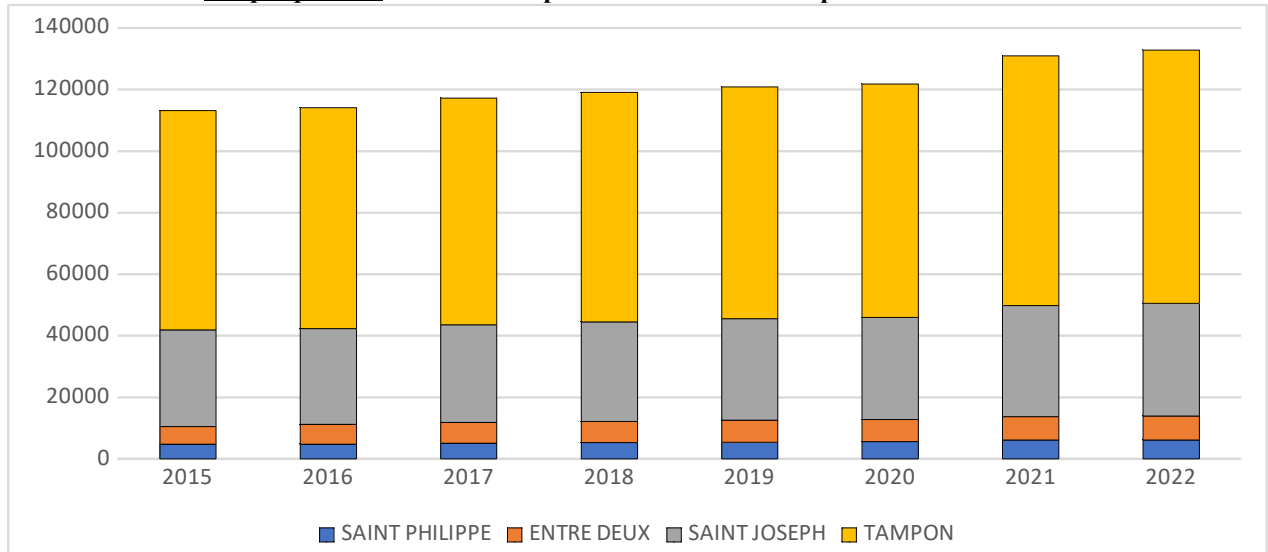
Tableau 4 / Évolution du parc de bacs roulants sur les cinq dernières années

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bacs Casud	113 068	114 094	117 188	119 038	120 807	121 749	130 841	132 763
% évolution	0,9%	0,9%	2,7%	1,6%	1,5%	0,8%	7,5%	1,47 %

Fin 2022, le parc total de bac roulants mis à disposition des habitants de la CASUD est constitués de 132 763 unités.



Graphique 3 / Évolution du parc de bacs roulants depuis 2015



Le parc de bacs roulants de la CASUD a été mis en place dans les années 2000.

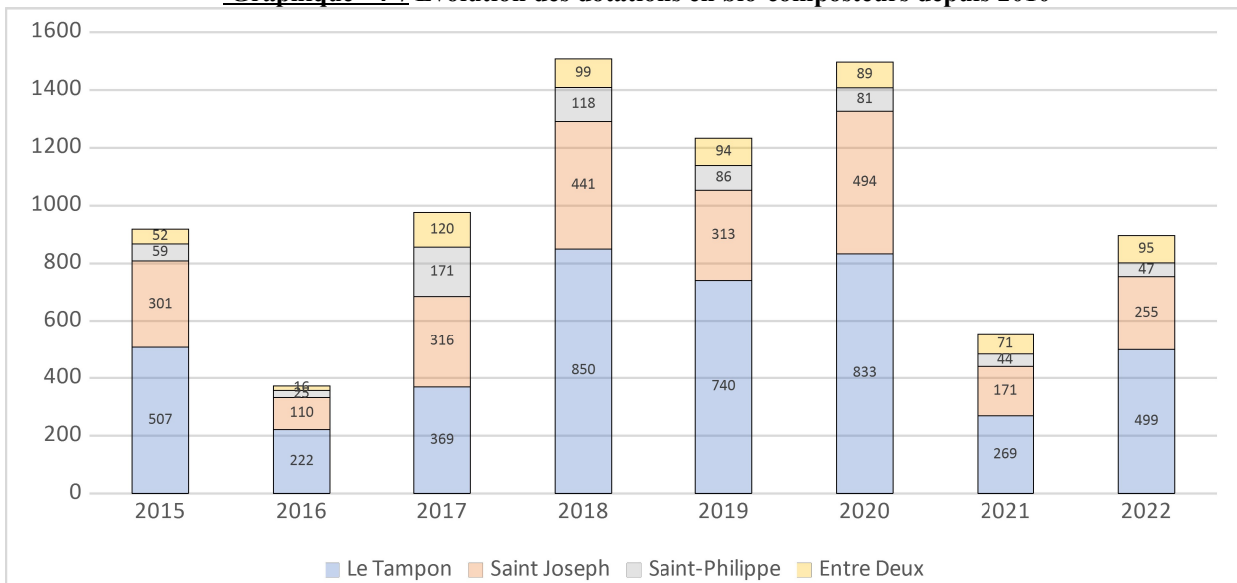
Il s'agit d'un parc aujourd'hui plutôt vieillissant ; aussi les nouvelles dotations et maintenances de bacs cumulée augmentent sensiblement chaque année.

II.2. La distribution de bio-composteurs individuels

Dans le cadre d'une politique de réduction des déchets, la CASUD organise depuis 1997 des campagnes de distribution de bio-composteurs.

Fabriqués initialement en plastique (et ce jusqu'en 2008) puis composés de bois jusqu'à 2016, les bio-composteurs mis à disposition des administrés de la CASUD sont depuis 2017 à nouveau en matière plastique. Nos prestataires actuels sont SULO et FCI.

Graphique 4 / Évolution des dotations en bio-composteurs depuis 2010



En 2022, 896 foyers ont été dotés d'un kit de compostage composé d'un biocomposteur, d'un bio-seau et d'une fourche de retournement.

Perspectives : Au 01/01/2024, tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables. A ce jour, environ 38 % des foyers sont équipés d'un composteur à domicile. La CASUD travaille dès 2023 sur une stratégie de couverture à 100 % (composteur individuel, partagé ou autre solution de tri à la source)

III. La collecte des déchets ménagers

La CASUD se charge de la collecte des quatre flux de déchets suivants :

- les ordures ménagères résiduelles en contenant ;
- les emballages ménagers recyclables en contenant ;
- les déchets végétaux en vrac ;
- les encombrants en vrac.

Ces collectes sont organisées à des fréquences différentes en fonction des flux concernés.

Les prestataires de collecte sont depuis le 1^{er} janvier 2020:

- la SPL SUDEC pour les communes du Tampon et l'Entre-Deux
- la société Derichebourg Océan Indien (DOI) pour les communes de Saint-Joseph et Saint-Philippe.

Ces contrats ont été conclus pour une durée de 3 ans, reconductibles un an.

Tableau 5 / Moyens matériels déployés sur les collectes des déchets ménagers en porte à porte

	● OMR	● EMR	● DV	● ENC
Entre-Deux	Bennes tasseuses 12, 19, 26T accompagnées de mini-bennes 3,5 et 7,5 T		Camions 19 T avec une grue à grappin et camion 7,5 T équipés d'une grue avec grappin et camions plateau de nettoyage avec aspire feuille	
Tampon				
Saint-Joseph	Bennes tasseuses 12, 19, 26T accompagnées de mini-bennes 7,5T		Camions 19T avec une grue à grappin et camions 7,5T équipés d'une grue avec grappin et camion plateau de nettoyage	
Saint-Philippe				

III.1. La collecte sélective en porte-à-porte

La collecte sélective est la collecte des emballages ménagers recyclables déposés dans les bacs à couvercle jaune. Ces bacs sont collectés tous les 15 jours sur le territoire intercommunal. Elle a été mise en place en 2002/2003 via la dotation de bacs à couvercle jaune.

Les emballages collectés sont acheminés vers le centre de tri de Pierrefonds géré par ILEVA pour effectuer le tri des différents matériaux valorisables et le conditionnement pour exportation vers les filières.

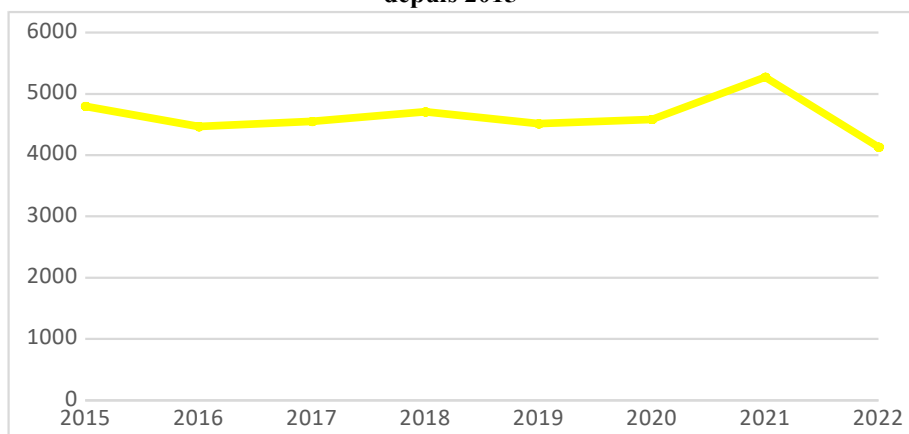
Les tonnages collectés sur l'agglomération figurent dans le tableau suivant et illustre l'évolution.



Tableau 6 / Évolution des tonnages d’emballages ménagers recyclables Collectés depuis 2015 par commune

EMR	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tampon	3056	2760	2880	2948	2817	2873	3660	2866
Entre Deux	235	247	234	245	244	246	263	187
Saint-Joseph	1335	1329	1278	1320	1286	1277	1102	908
Saint-Philippe	170	128	156	190	162	185	243	168
CASUD	4796	4464	4548	4703	4509	4581	5268	4129

Graphique 6 / Évolution des tonnages d’emballages ménagers recyclables collectés sur la CASUD depuis 2015



Malgré la présence de nos médiateurs sur le terrain pour expliquer le geste de tri aux administrés, on note une baisse de la quantité de tri sélectif collecté pour 2022. Il est donc primordial de continuer nos efforts sur la qualité et la quantité du tri.

Tableau 7 / Évolution de la production par habitant d’Emballages Ménagers Recyclables (EMR) par commune de 2015 à 2022

EMR	Entre Deux	Saint-Joseph	Saint-Philippe	Le Tampon
2015	34,7 kg/hab	35,5 kg/hab	33,3 kg/hab	40,0 kg/hab
2016	35,8 kg/hab	35,3 kg/hab	24,5 kg/hab	35,7 kg/hab
2017	33,9 kg/hab	34,0 kg/hab	29,6 kg/hab	36,6 kg/hab
2018	35,4 kg/hab	35,2 kg/hab	36,9 kg/hab	37,1 kg/hab
2019	35,0 kg/hab	34,0 kg/hab	31,2 kg/hab	35,2 kg/hab
2020	35,0 kg/hab	33,5 kg/hab	35,4 kg/hab	35,6 kg/hab
2021	35,3 kg/hab	28,5 kg/hab	44,8 kg/hab	45,4 kg/hab
2022	25,78 kg/hab	23,26 kg/hab	33,14 kg/hab	34,64 kg/hab

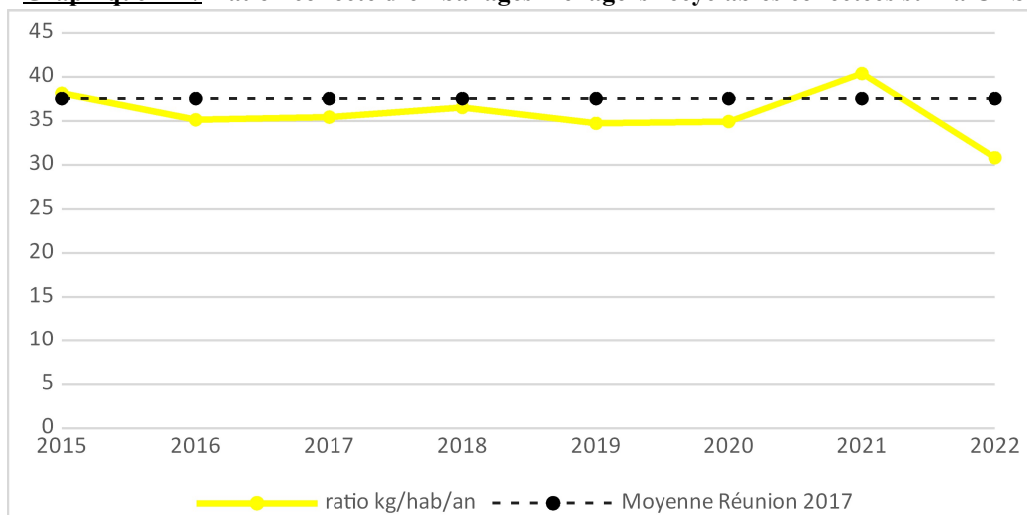
Tableau 8 / Evolution du ratio de production d’emballages ménagers produit par un habitant de la CASUD depuis 2015

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ratio kg/hab/an	38,1	35,1	35,4	36,5	34,7	34,9	39,9
évolution		5%	-8%	1%	3%	-5%	1%

Moyenne nationale (2017) : **48 Kg / hab.**

Moyenne Réunion (2018) : **37,5 Kg / hab.**

Graphique 7 / Ration collecté d’emballages ménagers recyclables collectées sur la CASUD



En 2022, la moyenne CASUD est inférieure aux tonnages collectés à l’échelle de la Réunion.

Perspectives : des efforts plus importants sont à mener en terme de communication et d’actions de proximité auprès des habitants afin de rendre plus performant le geste de tri.

III.2. La collecte sélective en apport volontaire

En décembre 2022, la CASUD a souhaité compléter le dispositif actuel en déployant sur l’ensemble du territoire 39 nouveaux points de collecte dont 26 bornes pour le tri des bouteilles et flacons en plastique, des emballages en métal, des emballages en carton et de tous les papiers.



»» **ENTRE-DEUX**
RAVINE DES CITRONS



»» **SAINT-PHILIPPE**
Parking Madoré



SAINT-JOSEPH

- »» **LANGEVIN** - Rue Charles Baudelaire
- »» **CAYENNE** - Parking de l'école maternelle de Mme HOARAU
- »» **VINCENDO** - Angle de la rue Marcel Pagnol et Bois Blanc
- »» **CITÉ VACOA** - Rue Paul Demanges



LE TAMPON

- »» **LA CHATOÏRE** - Parking de l'église
- »» **TROIS-MARES** - École Iris Hoarau
- »» **BRAS CREUX** - Parking de l'école
- »» **BÉRIVE** - Parking du terrain de pétanque
- »» **17^{ÈME} KM** - Rue de la Salette
- »» **23^{ÈME} KM** - Rue des Pommiers
- »» **27^{ÈME} KM** - rue Alfred Picard (Palais du fromage)

Dessin 1: Implantation des nouvelles bornes d'apports volontaires - 2022

Perpective : Dans le cadre de son agrément CITEO, la CASUD a choisi de déployer un Plan d'Actions Territorialisé. Une des actions consiste à améliorer la réseau de bornes existante. Cette initiative démarrée en 2022 sera donc poursuivie en 2023.

III.3. La collecte des ordures ménagères résiduelles



Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont collectées en porte à porte dans le bac à couvercle vert, une fois par semaine. Les déchets collectés sont ensuite acheminés vers l'ISDND de la rivière Saint-Etienne géré par ILEVA.

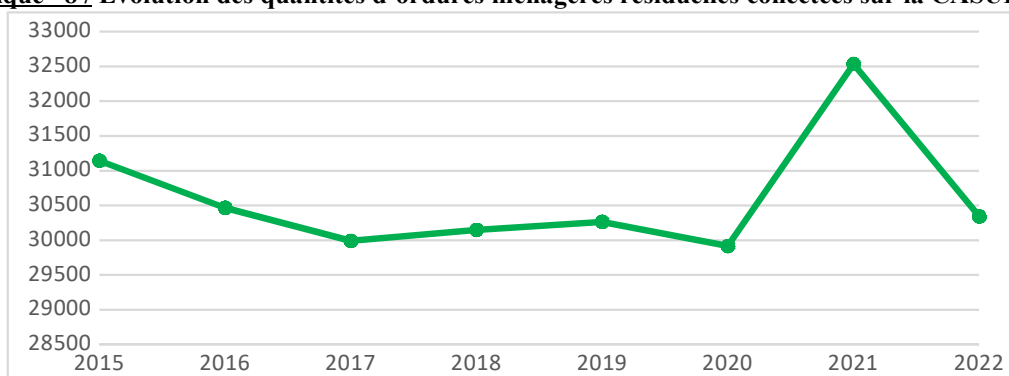
Les tonnages collectés sur l'agglomération figurent dans le tableau suivant et illustre l'évolution.



Tableau 9 / Évolution des tonnages d’ordures ménagères résiduelles collectés depuis 2015 par commune

OMR	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tampon	19 046	18 641	18 612	18 838	18 756	18 356	20 927	19 060
Entre Deux	1 583	1 573	1 519	1 447	1 416	1 368	1 503	1 249
Saint-Joseph	9 134	9 101	8 616	8 498	8 720	8 791	8 893	8 906
Saint-Philippe	1 380	1 151	1 243	1 365	1 372	1 400	1 211	1 126
CASUD	31 142	30 466	29 990	30 148	30 264	29 915	32 534	30 341

Graphique 8 / Évolution des quantités d’ordures ménagères résiduelles collectées sur la CASUD depuis 2015



Après une hausse de la quantité d’ordures ménagères résiduelles collectées en 2021, l’année 2022 se caractérise par une baisse de 6,7 % des OMR collectés sur le territoire.

Tableau 10 / Evolution de la production par habitant d’Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) par commune depuis 2015

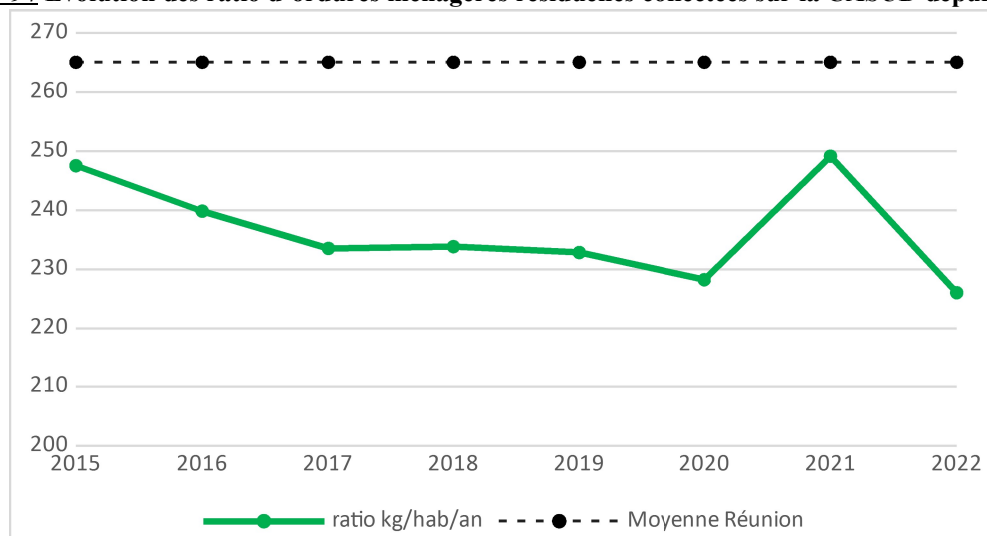
OMR	Entre Deux	Saint-Joseph	Saint-Philippe	Le Tampon
2015	233,4 kg/hab	242,9 kg/hab	269,7 kg/hab	249,6 kg/hab
2016	228,2 kg/hab	241,9 kg/hab	129,9 kg/hab	241,2 kg/hab
2017	220,1 kg/hab	228,9 kg/hab	236,3 kg/hab	236,7 kg/hab
2018	209,3 kg/hab	226,5 kg/hab	265,1 kg/hab	237,3 kg/hab
2019	203,1 kg/hab	230,5 kg/hab	264,3 kg/hab	234,4 kg/hab
2020	194,7 kg/hab	230,5 kg/hab	267,5 kg/hab	227,5 kg/hab
2021	202 kg/hab	229,7 kg/hab	223 kg/hab	259,9 kg/hab
2022	172,2 kg/hab	228,1 kg/hab	222,1 kg/hab	230,4 kg/hab

OMR	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
ratio kg/hab/an	247,5	239,8	233,5	233,8	232,8	228,2	246,3	226,26
évolution	+3%	-3%	-3%	0%	0%	-2%	+8%	-8 %

Moyenne nationale: **255 Kg / hab**
 Moyenne Réunion: **265 Kg / hab**



Graphique 9 / Évolution des ratio d’ordures ménagères résiduelles collectées sur la CASUD depuis 2015



Le tonnage d’OMR qui a augmenté en 2021, baisse à nouveau en 2022. On peut expliquer par une production d’OMR plus élevée pendant les confinements COVID, mais aussi par des chiffres INSEE (population) mis à jour impliquant une augmentation de population.

Perspectives : comme pour la collecte sélective, les efforts sont à maintenir en terme de communication et d’actions de proximité auprès des habitants afin de rendre plus performant le geste de tri. La réglementation sur le tri à la source des biodéchets à venir permettra de continuer à baisser ce tonnage estimé à environ 30 % de la poubelle d’OMR.

III.4. La collecte des encombrants

Les déchets encombrants sont tous les objets volumineux provenant exclusivement d’un usage domestique, qui par leur nature, leur poids ou leurs dimensions, peuvent être collectés en tas en porte à porte.

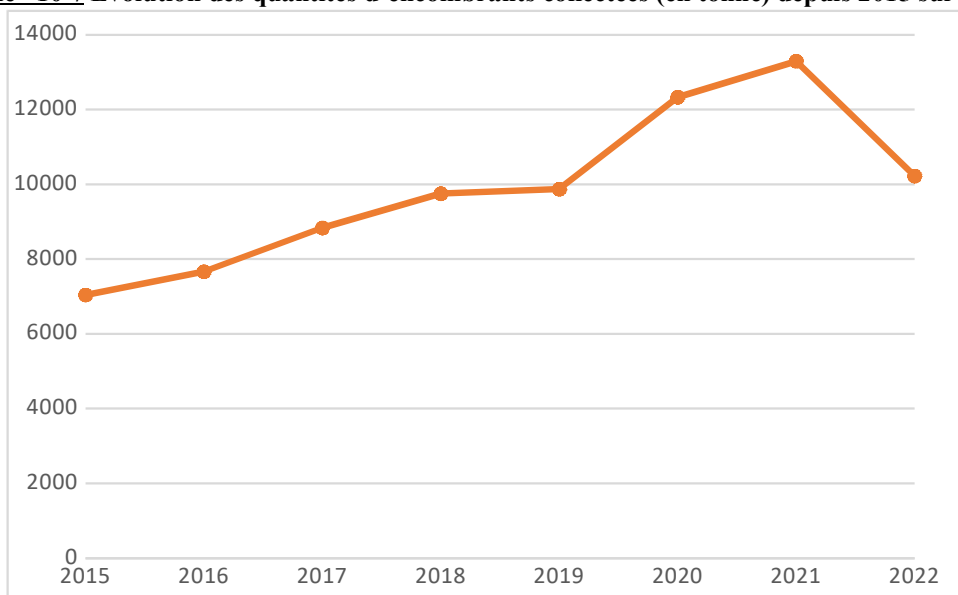
D’une manière générale, sont définis comme des déchets encombrants :

- Ferrailles,
- Vieux objets domestiques (chaises, étendoir, meubles divers, etc.)
- Trayaux et gaines diverses,
- Gros objets (baignoire, fauteuils, etc.)

Tableau 11 / Évolution des tonnages d’encombrants collectés depuis 2016 par commune

Encombrants	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tampon	3 805	4 912	5 110	5 680	6 601	8 206	5 852
Entre Deux	452	541	619	596	544	589	430
Saint-Joseph	2 785	2 790	3 228	2 940	4 206	3 263	3 266
Saint-Philippe	616	585	789	651	976	1 232	669
CASUD	7 658	8 828	9 746	9 867	12 327	13 290	10 217

Graphique 10 / Évolution des quantités d’encombrants collectées (en tonne) depuis 2015 sur la CASUD



La quantité d’encombrants collectée en 2022 a diminué. Cela peut potentiellement s’expliquer par des vide kaz réalisés après le COVID en 2020/2021.

Tableau 12 / Évolution de la production d’encombrants par habitants et par commune depuis 2015

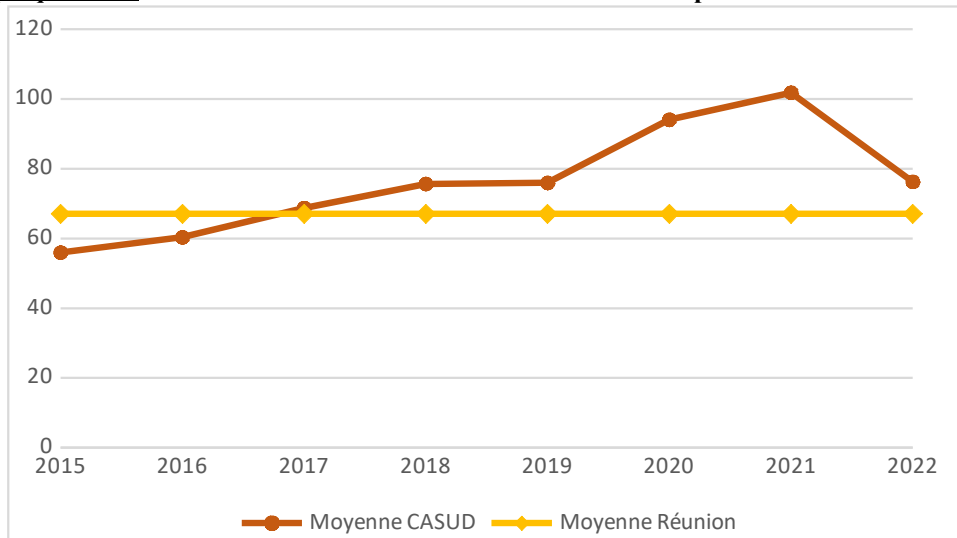
ENC	Entre Deux	Saint-Joseph	Saint-Philippe	Le Tampon
2015	67,5 kg/hab	64,0 kg/hab	80,0 kg/hab	49,3 kg/hab
2016	65,6 kg/hab	74,0 kg/hab	117,7 kg/hab	49,2 kg/hab
2017	78,4 kg/hab	74,1 kg/hab	111,2 kg/hab	62,5 kg/hab
2018	89,5 kg/hab	86,0 kg/hab	153,2 kg/hab	64,4 kg/hab
2019	85,5 kg/hab	77,7 kg/hab	125,4 kg/hab	71,0 kg/hab
2020	77,4 kg/hab	110,3 kg/hab	186,6 kg/hab	81,8 kg/hab
2021	79,1 kg/hab	84,3 kg/hab	226,9 kg/hab	101,9 kg/hab
2022	59,3 kg/hab	83,7 kg/hab	132 kg/hab	70,7 kg/hab

Tableau 13 / Évolution de la production d’encombrants par habitants sur le territoire de la CASUD depuis 2015

ENC	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
ratio kg/hab/an	55,9	60,3	68,7	75,6	75,9	94	100,6	76,2
évolution	+1%	+8%	+14%	+10%	0%	+24%	+7%	-23 %

Moyenne nationale **11 Kg /hab**

Moyenne Réunion **67 Kg / hab**

Graphique 11 / Évolution des ratio d'encombrants collectés depuis 2015 sur la CASUD

Perspectives : La mise en place du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) courant 2021 permettra d'agir sur le gisement d'encombrants en offrant de nouveaux services et limitant les risques de hausse importante des quantités d'encombrants produits. Les actions de sensibilisation seront poursuivies notamment pour lutter contre les dépôts sauvages et la dengue qui s'intensifie avec les dépôts de déchets.

III.5. La collecte des DEEE

Les appareils d'équipements ménagers sont accueillis en déchèteries soit en apport volontaire des administrés soit par apport des services communaux.

Parallèlement, les collectes des DEEE sont effectuées systématiquement par nos prestataires sur la voie publique. Un camion plateau est affecté à la collecte spécifique des DEEE, ces derniers étant collectés à main d'hommes juste après la collecte des encombrants.

En déchèteries, 911 tonnes d'appareils d'équipements ménagers ont été déposés en 2022.



III.6. La collecte des déchets végétaux

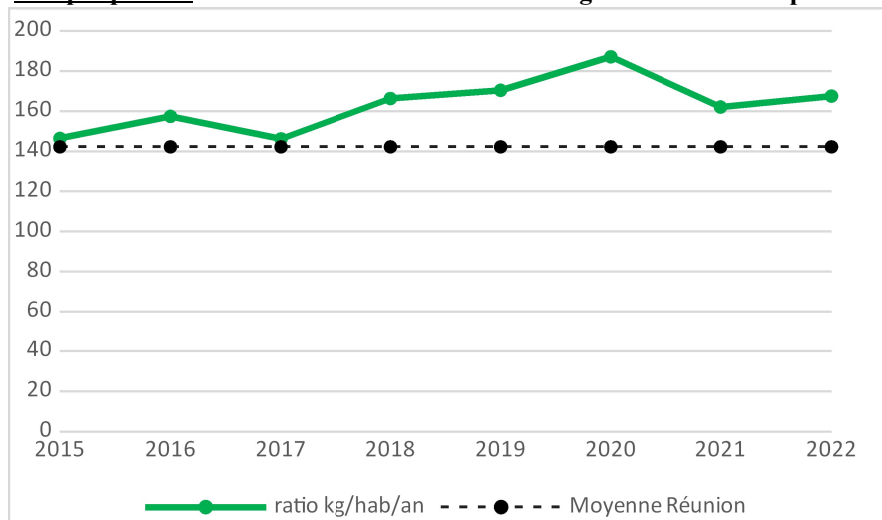
Les déchets végétaux sont collectés une fois tous les 15 jours. A noter que les quantités de déchets verts collectés peuvent varier fortement entre les années, selon l'importance des saisons cycloniques.

Tableau 14 / Évolution des tonnages de déchets verts collectés depuis 2015 par commune

Déchets verts	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tampon	10 695	9 915	9 595	12 041	12 637	13 927	12 400	14 057
Entre Deux	1 045	850	960	923	1 242	866	890	1 001
Saint-Joseph	5 745	8 055	6 683	7 308	7 035	8 303	6 393	6 782
Saint-Philippe	905	1 145	1 512	1 152	1 210	1 402	1 453	1 591
CASUD	18 390	19 965	18 750	21 424	22 124	24 498	21 136	22 431

L'année 2022 présente un total de 22 431 tonnes de déchets verts collectés, soit une augmentation de 6,13% par rapport à 2021 (+ 1 295 tonnes).

Graphique 12 / Évolution du ratio de déchets végétaux collectés depuis 2015



La production de déchets verts du territoire est en augmentation en 2022. Le cyclone BATSIRAI a potentiellement eu un impact sur la quantité de déchets verts collectés.

Le climat tropical engendre une production de déchets verts supérieure à la production nationale. De plus, la production CASUD reste au-dessus de la moyenne de l'île et traduit bien le caractère rural et pavillonnaire de notre territoire.

Moyenne nationale (2015) : 11 kg/hab

Moyenne Réunion (2018) 142 kg/hab

Perspectives : Au travers du PLPDMA, des projets de réduction des déchets verts à la source seront mis en place sur les prochaines années afin d'optimiser la gestion de ce flux de déchets et de permettre de développer de nouveaux services aux usagers (broyage de déchets verts, compostage de proximité, etc.).

III.7. La collecte en déchèterie

La CASUD gère quatre déchèteries sur son territoire dont trois sont situées sur une même commune.

Déchèteries	Lieu	Horaires
Déchèterie de Terrain Fleury (DTF)	18 Rue de la République 97430 Le Tampon	Du lundi au samedi de 8h à 12 h et de 14h à 17h
Déchèterie de Trois Mares (DTM)	53 Rue Montaigne 97430 Le Tampon	
Déchèterie du 23^{ème} km (D23)	120 Rue Roland HOARAU 97418 Plaine des Cafres	
Déchèterie Les Grègues (DLG)	Rue de la Station de transit 97480 Saint-Joseph	

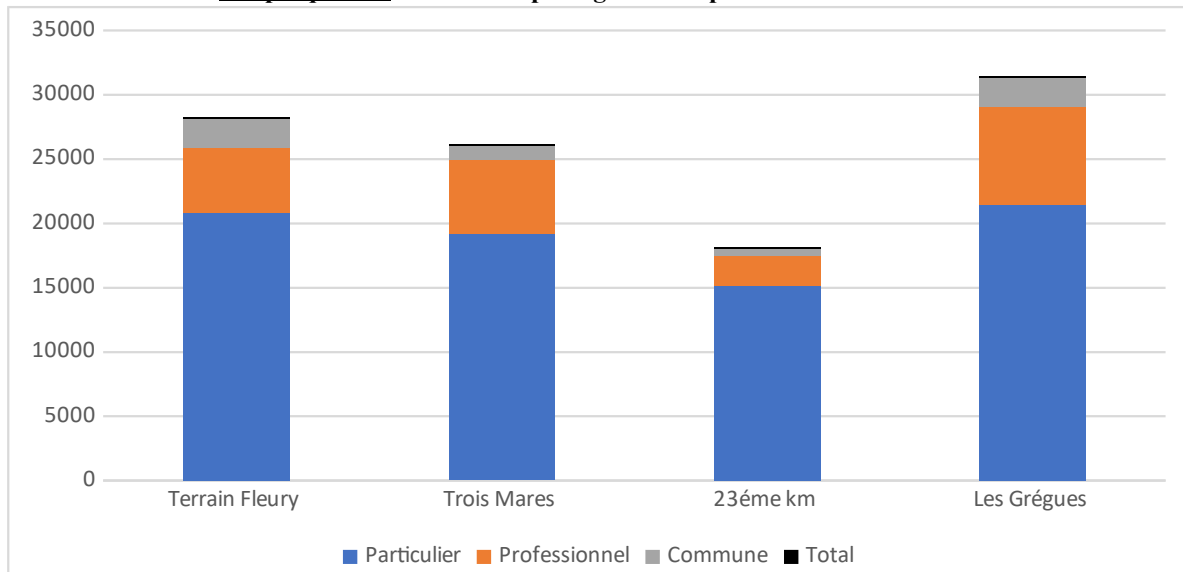
Ces déchèteries accueillent les particuliers et les professionnels gratuitement. Ils peuvent y déposer tous types de déchets non dangereux tels que déchets métalliques, déchets encombrants, gravats, déchets végétaux

Tableau 15 / Fréquentation (nombre de visiteurs) des déchèteries en 2022

	Déchèterie de Terrain Fleury	Déchèterie de Trois Mares	Déchèterie de 23 ^{ème} km	Déchèterie Les Grègues
	Nb de visites			
Particuliers	20 827	19 207	15 103	21 424
Professionnels	5 025	5 704	2 385	7 685
Communes	2 294	1 160	511	2 190
Total	103 515 visiteurs dont <i>76 561 de particuliers (74%)</i> <i>20 799 de professionnels (20%)</i> <i>6 155 d'apports communaux (6%)</i>			

Après une augmentation de 25 % de la fréquentation entre 2020 et 2021, on note une stabilité pour 2022.

Graphique 13 / Nombre de passage annuel par déchèterie



Les déchèteries les plus fréquentées sont celles de Terrain Fleury au Tampon et celle des Grégues à Saint-Joseph qui brasse la population de deux communes.

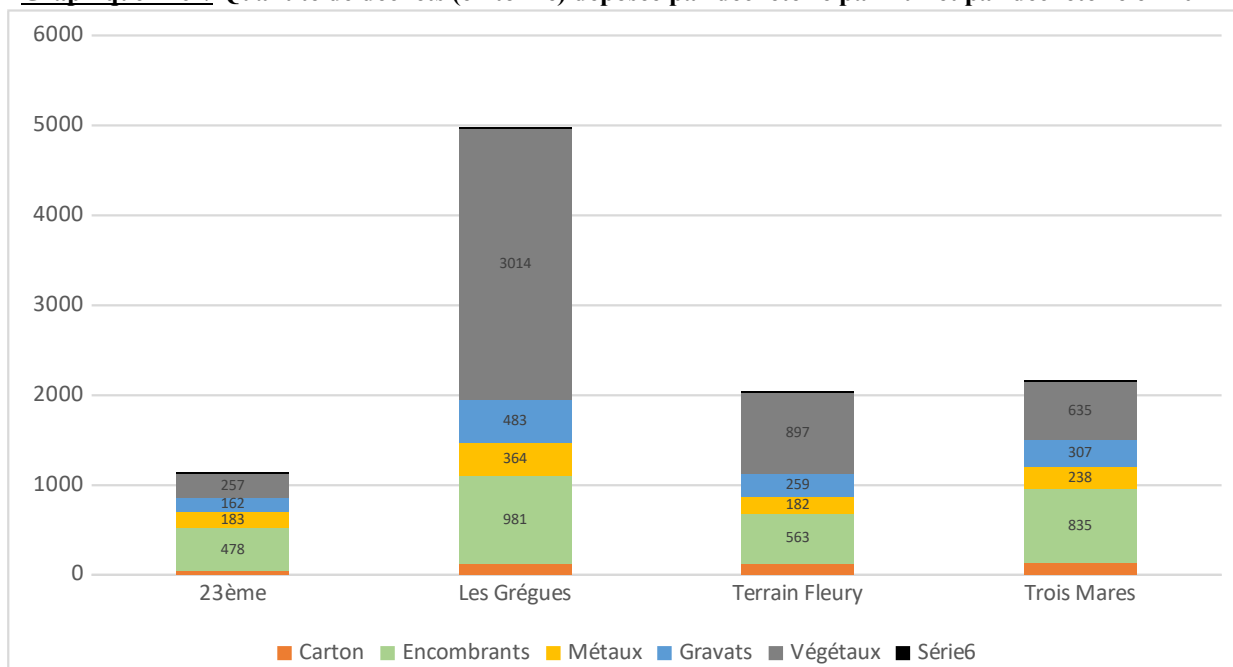
Graphique 15 / Quantité de déchets (en tonne) déposée par flux

Tonnes	2020	2021	2022
Carton	439	417	417
Encombrants	2819	3308	2 922
Métaux	859	1059	968
Gravats	1036	1271	1 212
Végétaux	1547	3940	4 946
Total	6700	9995	10 465

On note une augmentation des tonnages conformément à l'augmentation de la population.



Graphique 16 / Quantité de déchets (en tonne) déposée par déchèterie par flux et par déchèterie en 2022



Les quantités de déchets collectés en déchèteries sont très variable selon les sites. Le site des Grégues recueille plus de 40% des tonnages collectés dans le déchèteries du territoire.

Les déchets végétaux et les encombrants sont les déchets les plus déposés en déchèterie.

Tableau 16 / Evolution des quantités de déchets par habitants en déchèteries depuis 2015

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
ratio kg/hab/an	82,6	89	81,9	64,7	60,3	51,1	76,5	79,2
évolution	+26%	+8%	-8%	-21%	-7%	-15%	+50%	+3,53 %

Moyenne nationale : **217 kg/hab**

Moyenne Réunion (2018) : **103 kg/hab**

Avec 103 515 visiteurs pour 2022, les déchèteries intercommunales de la CASUD affichent une fréquentation satisfaisante.

Le ratio moyen de l'ADEME indique une déchèterie pour 10 000 habitants. De ce fait, la CASUD devrait compter à minima plus d'une dizaine de déchèterie. Cependant le caractère semi-rural de l'intercommunalité pousse à penser qu'une desserte optimisée amènerait à la réalisation de 4 autres déchèteries (une déchèterie supplémentaire par commune).

Perspectives : Les acquisitions foncières sont en cours pour une étude à poursuivre en 2023 pour une déchèterie à l'Entre-Deux et à Saint Philippe. Des mini-déchèteries implantées dans certains quartiers du territoire seront étudiés en 2023 pour des travaux en 2024. L'objectif étant de mettre à dispositions des sites de collecte de proximité innovants, attractifs et répondant à un fort enjeu écologique d'économie circulaire.

III.8. La collecte du verre en apport volontaire



La CASUD collecte le verre usagé produit par la population via des bornes à verre réparties sur l'ensemble du territoire. Ces bornes sont collectées par le prestataire SPL SUDEC. Ce flux historiquement acheminé vers la société GREENBIRD pour export est depuis 2022 envoyé vers la société STS pour une valorisation locale.

Le tableau ci-dessous présente les ratios sur les 4 communes de la CASUD.

Tableau 17 / Répartition et ratio des implantations de BAV sur le territoire intercommunal.

	2021		2022	
	Nombre de borne	Ratio/habitant	Nombre de borne	Ratio/habitant
Entre-Deux	16	436	17	411
<i>Préconisation zone rurale</i>		200		200
Saint-Joseph	85	449	88	437
<i>Préconisation zone mixte urbain</i>		300		300
Saint-Philippe	14	374	15	351
<i>Préconisation zone mixte rurale</i>		250		250
Le Tampon	110	734	105	770
<i>Préconisation zone mixte urbain</i>		300		300

La CASUD est globalement sous-dotée en contenant selon les préconisations CITEO.

Des bornes supplémentaires ont été mises en place en décembre 2022. Dans le cadre de son agrément CITEO, la CASUD a choisi de déployer un Plan d'Actions Territorialisé. Une des actions consiste à améliorer la réseau de bornes existante. Elle permettra un état des lieux complet de notre parc de borne et préconisera des pistes d'amélioration (état des bornes, maillages, accessibilité, etc.)

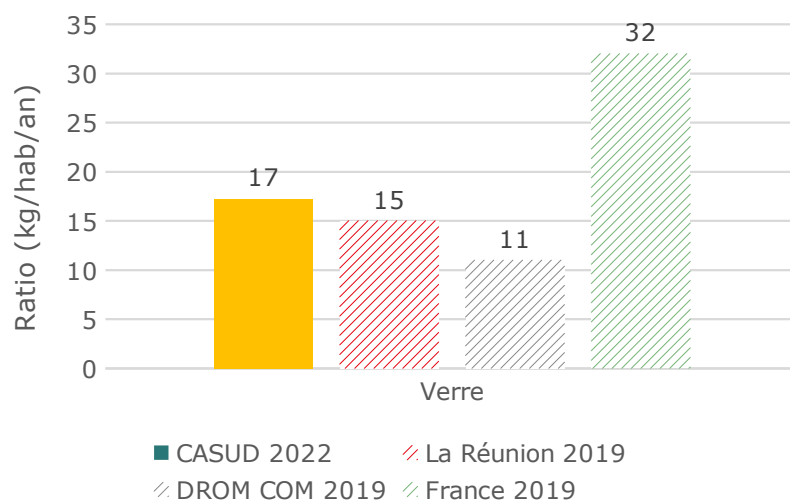
Tableau 18 / Tonnages de verre collectés depuis 2015

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Entre Deux	116	114	116	127	144	97	136	139
Saint-Joseph	483	577	586	607	614	489	475	725
Saint-Philippe	110	81	88	95	97	86	68	42
Le Tampon	1076	1101	1132	1148	1154	1409	1584	1 361
CASUD	1785	1874	1921	1978	2009	2081	2263	2 267

Le tonnage de bouteille collecté est en constante évolution alors même que le nombre de borne est resté inchangé.



Comparaison des ratios collectés, par flux



Malgré des tonnages collectés en hausse et supérieur à la moyenne Réunionnaise, le tonnage reste faible comparé à la France Hexagonale. Un gros effort reste à fournir pour capter le flux de verre aujourd'hui dévié vers les ordures ménagères. Une bouteille en verre sur deux n'est aujourd'hui pas collectée et par conséquent pas recyclée à la Réunion.

III.9. La collecte et la valorisation des Véhicules Hors d'Usage (VHU)

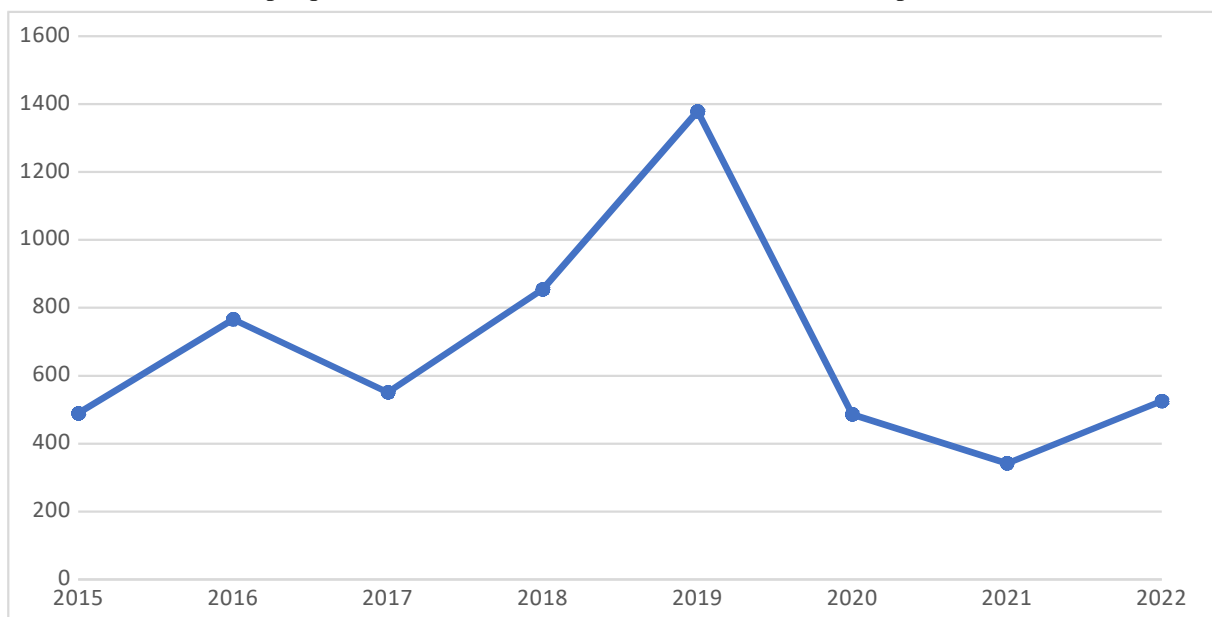
La CASUD propose à la population la collecte et la valorisation gratuite des véhicules hors d'usage. Sous réserve de présentation des papiers du véhicule à éliminer et enquête de police, les foyers (sans conditions de ressources) peuvent faire enlever leur carcasse de voiture.

Aussi, une nouvelle filière de collecte et traitement s'est créée sous le le nom de VHU.

Tableau 20 / Nombre de VHU collectés depuis 2015 sur le territoire intercommunal.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Entre Deux	23	34	38	53	85	28	17	36
Saint-Joseph	203	355	235	391	519	144	69	139
Saint-Philippe	39	32	25	58	78	38	27	40
Le Tampon	224	345	253	352	696	276	229	310
TOTAL	489	766	551	854	1378	486	342	525

Graphique 17 / Évolution du nombre de VHU collectés depuis 2010



La campagne de collecte exceptionnelle de VHU, réalisée au premier semestre 2019, a permis de collecter 1 378 VHU, la plus importante collecte réalisée sur les 10 dernières années. Cette collecte s’est déroulée dans le cadre de la lutte anti-vectorielle, afin d’enrayer la propagation de la dengue sur le territoire en supprimant les gîtes larvaires potentiels que constituent les VHU. **De 2021 à 2022 le nombre de VHU collecté a augmenté pour atteindre 525 véhicules en 2022.**

III.10. Synthèse des principaux déchets produits par habitant

Rapporté à la population, un habitant de la CASUD a produit en moyenne en 2022, **524 kg de déchets (hors apports en déchèteries), soit près de 1,44 kg de déchets par jour.**

Les apports en déchèteries représentent 11 114 tonnes, soit **83 kg/hab/an.**

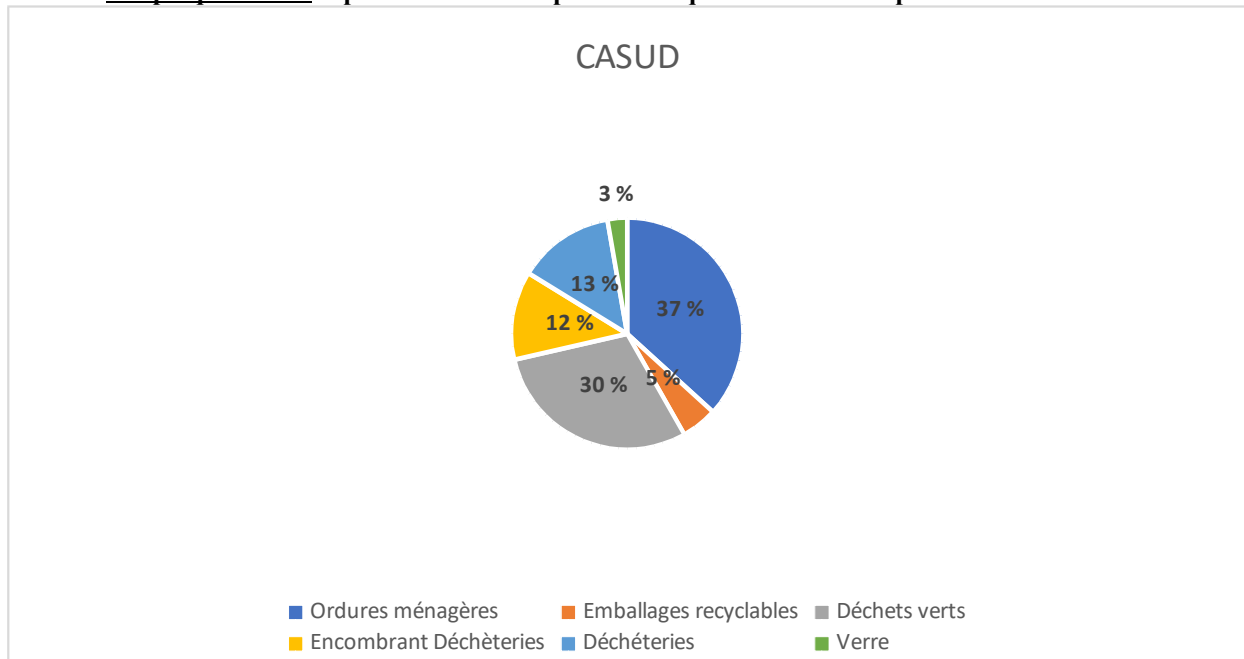
Tableau 21 / Tonnages collectés par flux sur la CASUD en 2022

	Ordures ménagères	Emballages recyclables	Déchets verts en PAP	Encombrant en PAP	Autres déchets de déchèteries	Verre	Total
Entre Deux	1 249	187	1 001	430		139	3 006
Saint-Joseph	8 906	908	6 782	3 266	4 965	725	25 552
Saint-Philippe	1 126	168	1 591	669		42	3 596
Le Tampon	19 060	2 866	14 057	5 852	6 149	1 361	49 345
CASUD	30 341	4 129	24 431	10 217	11 114	2 267	81 499

Tableau 22 / Ratios de production par habitant (en kg) par types de déchets produits en 2022 sur la CASUD

	Ordures ménagères	Emballages recyclables	Déchets verts	Encombrant	Déchèteries	Verre	Total
Entre Deux	172	25,8	138	59,3		19,2	414
Saint-Joseph	228	23,3	173,7	83,6	127,2	18,6	654
Saint-Philippe	222	33,1	313,8	132		8,3	709
Le Tampon	230	34,6	169,9	70,7	74,3	16,5	596
CASUD	853	117	795	345	201	62	2 375

Graphique 18 / Représentation de la part de chaque flux de déchet produit en 2022 sur la CASUD



IV. Le traitement des déchets

IV.1. Le cheminement des déchets et la localisation des unités de traitement

Voici présenté le cheminement des déchets collectés en porte à porte et leur exutoire final. De part son contexte insulaire, la Réunion exporte beaucoup de déchets vers la zone Océan Indien (les non dangereux tels que les déchets métalliques) ou vers la France métropolitaine (pour les déchets dangereux tels que batteries ou piles usagées).

Tableau 23 / Cheminement des déchets collectés en porte à porte sur le territoire de laCASUD.

Type de déchets		Installation et type de valorisation	Type de traitement	Gestionnaire Localisation
EMR	Collecte en porte à porte	Centre de tri	Tri puis exportation	ILEVA, Pierrefonds
OMR		Installation de stockage de déchets non dangereux	Enfouissement	ILEVA, Rivière Ste-Etienne
Déchets végétaux		Plate forme de broyage de DV	Broyage	ILEVA, Plaine des Cafres Tampon (28 ^{ème} Km)
Encombrants		Plate forme de tri des encombrants	Tri puis export pour valorisation	ILEVA, Rivière Sainte-Etienne
VHU		Centre VHU agréé	Exportation pour valorisation	Général Autos, Saint-Louis
DEEE		Plate forme de regroupement	Exportation pour valorisation	RVE, Saint-André
Verre	Apport volontaire	Plate forme de regroupement	Exportation pour valorisation	Greenbird, Le Port et STS, Saint-Pierre
Déchets métalliques		Plate forme de regroupement	Exportation pour valorisation	Général Autos, Saint-Louis
Gravats		Centre de tri du BTP	Réemploi	STS, Saint-Pierre
Piles usagées		Plate forme de regroupement	Plate forme de récupération et d'exportation des déchets dangereux	STARDIS, Saint-Suzanne
Lampes usagées				
Huiles usagées		Centrale thermique de Bois Rouge	Valorisation énergétique	STARDIS, Sainte-Suzanne

IV.2. Les tonnages liés au tri et traitement des déchets ménagers

Les prestataires de collecte SUDEC et DOI acheminent les emballages ménagers recyclables collectés vers le centre de tri géré par le syndicat de traitement ILEVA. Le tableau ci-dessous rappelle les quantités traitées, la part refusée et les tonnages valorisés.

Tableau 24 / Les tonnages entrants en centre de tri en 2022

	Tonnage d'EMR entrant	Tonnage de refus de tri	% valorisé
T1 2022	1 278	453	65 %
T2 2022	1129	385	66 %
T3 2022	1 110	349	69 %
T4 2022	1 135	350	67 %

Le tonnage valorisé est faible comparé au tonnage entrant (collecté) : il est primordial de maintenir l'activité des médiateurs sur le terrain pour faciliter non pas le geste de tri mais la compréhension du geste du tri.

V. Économie circulaire, prévention déchets et communication de proximité

V.1. Mise en œuvre de la stratégie économie circulaire

Dans le cadre de son Contrat Déchet Objectif Outre-Mer et du PLPDMA, la CASUD s'est engagée à se doter d'une stratégie économie circulaire.

La mise en place d'une stratégie d'économie circulaire au sein de la Communauté d'Agglomération Sud (CASUD) présente de multiples avantages. Cela permettrait une gestion plus durable des ressources en favorisant leur réutilisation, leur recyclage et leur valorisation, réduisant ainsi la dépendance aux ressources vierges. De plus, une telle stratégie contribuerait à la réduction des déchets en encourageant la réduction à la source, le réemploi et le recyclage, ce qui aurait un impact positif sur l'environnement et les coûts liés à la gestion des déchets. Elle favoriserait également la création d'emplois locaux dans les secteurs liés au recyclage, à la réparation et à la gestion des déchets, stimulant ainsi le développement économique de la région. De plus, l'adoption de pratiques et de technologies innovantes dans le cadre de l'économie circulaire renforcerait la compétitivité de la CASUD et positionnerait la communauté en tant que leader en matière de durabilité. Enfin, une telle stratégie impliquerait la sensibilisation et la participation active des citoyens, les encourageant à adopter des comportements respectueux de l'environnement et à contribuer à la transition vers une économie plus circulaire.

V.2. Les actions de la prévention des déchets

a) La lutte contre le gaspillage alimentaire

Dans le cadre de son PLPDMA, la CASUD a pour volonté :

- D'améliorer la connaissance des producteurs de déchets assimilés de pour agir efficacement sur les flux relevant du gaspillage alimentaire
- De sensibiliser les consommateurs leurs modèles alimentaires
- De réduire le gaspillage en milieu scolaire, notamment des ateliers de sensibilisation

Dans ce contexte, la CASUD met chaque année à disposition des écoles qui en font la demande des tables de tri, qui permettent de peser la quantité de nourriture gaspillée et d'évaluer le coût. Il est estimé que sur le territoire de la CASUD, le gaspillage alimentaire coûte chaque année 15 000 € par école.

b) La gestion de proximité des biodéchets

La gestion de proximité des biodéchets est une approche qui vise à réduire la quantité de déchets organiques produits et à les valoriser de manière durable.

Dans le cadre de son PLPDMA, la CASUD participe à la gestion de proximité des biodéchets de la manière suivante :

1. Promotion du compostage individuel :

- En 2022, 896 foyers ont été équipé d'un biocomposteur individuel ;
- Lombrocompostage : 6 dotations de lombricomposteur ont été réalisées, un état des lieux doit être fait sur l'ensemble des communes ;

2. Promotion du compostage collectif et partagé :

- Conception d'une expérimentation de traitement des biodéchets par des bokashi, pour les habitats sociaux ;

3. Accompagnement des établissements publics à la gestion de proximité de leurs biodéchets :

- Expérimentation de compostage en milieu scolaire : en cours sur les communes de l'Entre-Deux, du Tampon, de Saint-Joseph et de Saint-Philippe ;
- Installation de quatre composteur rotatif dans 2 écoles du territoire (Collège Terrain Fleury et Collège La Marine) ;

4. Développement d'un service de broyage pour les particuliers et accompagnement du développement du broyage pour la gestion des espaces verts des communes :

- Acquisition et mise à disposition de 4 broyeurs pour l'ensemble des communes membres, afin de les mettre à disposition des administrés ;
- Collecte des déchets verts par la SPL SUDEC et broyage et compostage sur le site de la Plaine des Cafres ;

A cela, viennent s'ajouter :

- Information et sensibilisation : des habitants sur les avantages de la gestion des biodéchets et les encourager à participer activement.
- Suivi et évaluation : il est important pour la collectivité de suivre et d'évaluer régulièrement le fonctionnement du système de gestion de proximité des biodéchets. Cela permet d'identifier les éventuels problèmes et d'apporter des améliorations continues.

En mettant en œuvre ces actions, la CASUD tente de réduire la quantité de déchets envoyés en décharge, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de produire des ressources utiles pour l'agriculture et l'énergie.

V. 3 Les actions de communication de proximité

a) La brigade de l'environnement

Dans le cadre de sa compétence environnementale, la CASUD œuvre depuis de nombreuses années dans la lutte contre la prolifération des dépôts sauvages via une brigade environnement.

Ces dépôts sont des sites ponctuels d'apports illégaux en dehors du calendrier de collecte réalisés par des particuliers et professionnels pour se débarrasser de leurs déchets à moindre coût.

La constitution d'une **brigade verte en 2019** est la solution la plus opportune juridiquement et techniquement pour notamment faire respecter les règles en matière de gestion des déchets sur le territoire de la CASUD.

Cette unité assure :

- la surveillance du domaine public,
- la veille au respect du règlement de collecte des déchets ménagers de la CASUD.

Au total, ce sont 8 agents intervenant sur le territoire de la CASUD, répartis de la manière suivante :

- 3 agents sur le Tampon ;
- 2 agents sur Saint-Joseph ;
- 1 agent sur l'Entre-Deux ;
- 1 agent sur Saint-Philippe.

Durant l'année 2022, **plus de 1000 interventions** ont été effectuées par les agents de la BVE sur l'ensemble du territoire selon la répartition suivante : 62 % pour le Tampon, 33 % pour Saint-Joseph, 2 % pour Saint Philippe et 3 % pour l'Entre Deux.

80 % des interventions de la brigade ont été effectuées dans le cadre des contrôles réalisés post-collecte.

La majorité des interventions ont portés sur le « non respect des jours de collecte ».

Cependant, il est très rare d'arriver à identifier les auteurs des dépôts (moins de 1 % des cas) malgré des enquêtes de voisinage.

Lorsque les contrevenants ont été identifiés, il leur a été demandé de les enlever par leurs propres moyens.

Tableau 25 / Rappel du rôle de chaque autorité compétente

Infractions	Autorité de police	Source	Sanctions pénales
Dépôts aux emplacements prévus à cet effet mais en méconnaissance du règlement de collecte	Président de l'EPCI – police spéciale règlement de collecte (sauf si opposition des maires) ; Si pas de transfert le règlement de collecte sur le territoire municipal doit être adopté par le maire	L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales	<ul style="list-style-type: none"> • Amende forfaitaire (35€) • Contravention de 2ème classe (max 150€)
Dépôts sauvages en lieu public ou privé en dehors des emplacements prévus à cet effet	Le Maire – police spéciale dépôts sauvages- en aucun cas transférable	L541-3 du code de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Amende forfaitaire (68€) • Contravention de 3ème classe (max 450€) • Contravention de 5ème classe et confiscation du véhicule (max 1500€ ou 7500€ pour une personne morale)
Décharges illégales	Le préfet via la DEAL – police spéciale ICPE	L171-7 du code de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Contravention de 5ème classe et confiscation du véhicule (max 1500€ ou 7500€ pour une personne morale)

b) Les actions d'éducation à l'environnement

A la CASUD, les animateurs éco-citoyens sont chargé de mener des actions d'animation dans le cadre de la politique de réduction et de prévention des déchets. Tout au long de l'année, ils sensibilisent tous les types de publics (scolaires, professionnels, grand public, etc.) :

- A la prévention des déchets
- Au compostage et jardinage au naturel
- A la lutte contre l'errance animale
- Au ménage au naturel

Ils jouent un rôle fondamental dans le changement du comportement du public dans leur engagement à la protection de l'environnement. Les animateurs interviennent ponctuellement au sein de manifestations qu'elles soient locales, départementales ou nationales. Ils accompagnent régulièrement les manifestations communales et sont sollicités par les associations sur les événements sportifs ou culturels

En 2022, l'équipe d'animateurs éco-citoyens était composé de 2,4 ETP. Cette équipe est intervenue dans les **établissements scolaires** de notre territoire afin de sensibiliser les plus jeunes à la protection de l'environnement et du cadre de vie.

Au total, **2870 personnes ont été sensibilisés à l'environnement**, dont 2074 élèves, 206 bénévoles d'associations, 207 agents de la CASUD et 383 citoyens (lors des manifestations communales). Ainsi, chaque jour ouvré, environ 11 personnes sont directement sensibilisés.

Tableau 26/ Récapitulatif des personnes sensibilisation par les animateurs à l'environnement en 2022, répartition par commune

Nombre de personnes sensibilisées en 2022

TAMPON	ENTRE-DEUX	SAINT-JOSEPH	SAINT-PHILIPPE	TOTAL
2211	128	325	206	2870

Parmi leurs actions principales, les animateurs organisent chaque année le concours de collecte de bouchon. Avec la participation de 36 écoles, les élèves ont récoltés **2,6 tonnes de bouchon** en plastique (2 562 kg exactement). Si l'on considère qu'un bouchon en plastique pèse en moyenne 4 grammes, nous pouvons considérer que le concours de bouchon a permis de collecter **640 500 bouchons environ**.

Mis bout à bout dans le sens de la longueur, ces bouchons pourraient relier la Mairie du Tampon à l'océan, au travers d'une ligne continue de 7,7km (le diamètre moyen d'un bouchon étant de 1,2cm.

Tableau 27/ Répartition par commune de la quantité de bouchons collectés

Nombres en kg de bouchons en plastique collectés dans les écoles participantes

TAMPON	ENTRE-DEUX	SAINT-JOSEPH	SAINT-PHILIPPE	TOTAL
1613	38	615	296	2562

Conclusion : La sensibilisation à l'environnement revêt une importance cruciale dans notre société actuelle. Elle permet de mettre en lumière les défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés et d'encourager la prise de conscience collective.

Cependant, la modification des comportements individuels et collectifs en faveur de l'environnement représente une mission parfois complexe et souvent ardue. Les habitudes enracinées, la résistance au changement et les contraintes socio-économiques sont autant de difficultés qui peuvent entraver nos efforts.

Mesurer objectivement ces changements de comportement constitue également un défi majeur. Il est souvent difficile de quantifier avec précision l'impact des actions individuelles sur l'environnement, car il existe de nombreux facteurs interdépendants.

Malgré ces difficultés, il est vital de continuer à sensibiliser et à encourager les comportements respectueux de l'environnement. Chaque geste compte, et une prise de conscience accrue peut conduire à des changements systémiques et à une plus grande responsabilité collective pour la préservation de notre planète.

c) Les actions de proximité des médiateurs à l'environnement (ambassadeur du tri)

Un médiateur de l'environnement, également connu sous le nom d'ambassadeur du tri, est un acteur clé dans la sensibilisation et l'éducation du public en matière de gestion des déchets et de préservation de l'environnement. Le rôle principal d'un médiateur de l'environnement est

d'informer, de conseiller et de former les individus sur les bonnes pratiques de tri des déchets, en mettant l'accent sur la réduction, le recyclage et la valorisation des matières recyclables.

Les ambassadeurs du tri de la CASUD ont pour mission première d'informer la population et de la sensibiliser au tri sélectif. Cette mission s'illustre par un travail important de proximité exercé au quotidien. Pour ce faire, ils s'appuient sur des supports de communication créés tels que le calendrier de collecte ou encore la réglette du tri.

Chaque semaine, ils passent quatre jours dans un secteur de collecte pour pré-sensibiliser les administrés et veiller au respect des règles de tri. Le jour de la collecte, ils opèrent un contrôle des bacs afin de vérifier si le tri a bien été réalisé. Si ce n'est pas le cas, ils peuvent bloquer le bac, celui-ci ne sera pas collecté et les médiateurs repassent afin d'expliquer aux citoyens le bon geste de tri pour que son bac soit dûment collecté. En cas de présence de déchets indésirables, les médiateurs peuvent soit refuser le bac (celui-ci ne pas collecté), soit le tolérer (celui-ci sera collecté, mais la sensibilisation sera renforcée). En 2022,

- Sur l'Entre-Deux, 8500 bacs ont été contrôlés et seul 1 % a été refusé.
- Sur le Tampon, 2745 foyers ont été pré-sensibilisés et près de 12 000 bacs ont été contrôlés et environ 3 % refusé.
- A Saint-Joseph, 9617 poubelles jaune ont été contrôlés et 3 % environ ont été refusé.
- A Saint-Philippe, ce sont 732 bacs de collecte sélective qui ont été contrôlés et 4,5 % d'entre eux ont été refusé.

Tableau 28/ Récapitulatif 2022 du contrôle qualité et de la sensibilisation au tri des administrés

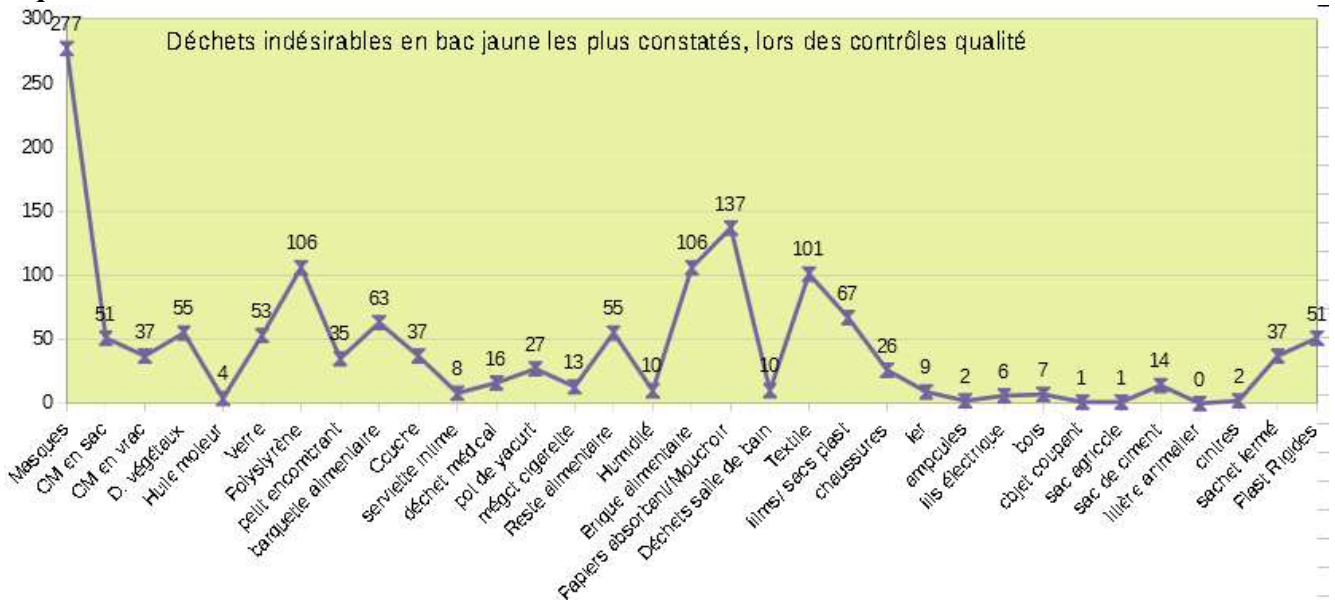
BILAN 2022 DU CONTRÔLE QUALITE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE									
Nombre de contrôle	Contrôle			Pré-sensibilisation	TOTAL	toléré	refus	Foyers sensibilisés	
	TOTAL	RUES	BACS	FOYERS				toléré	refus
220		1060	30504	2745		376	769	205	418

contrôle	
toléré	1 %
refus	3 %

sensibilisation	
toléré	55 %
refus	54 %

Sur le territoire complet de la CASUD, 220 contrôles de bacs ont ainsi été réalisés, soit près de 30 500 bacs de collecte sélective. Environ 3 % ont été refusés et plus de la moitié des foyers dont le bac a été refusé ont pu être sensibilisés pour être informés du bon geste de tri. Au total, 4 368 foyers ont été sensibilisés, que ce soit avant ou après le jour de collecte.

Tableau 29/ Déchets indésirables constatés dans le bac de collecte sélective, lors des contrôles qualités en 2022



Recrutés en 2007, les médiateurs ont vu leur mission s'étendre à d'autres publics. Ils font un suivi du tri sélectif au sein des établissements scolaires, et accompagnent les animateurs sur les événements et manifestations diverses.

Dès 2012, les médiateurs ont commencé une sensibilisation des résidents des habitats collectifs sociaux du territoire en étroite collaboration avec les bailleurs.

Dans le cadre du PLPDMA, ils accompagnent la distribution et le suivi des demandes de STOP PUB. et des composteurs individuels chez les administrés ainsi que les lombricomposteurs dans les établissements scolaires.

En 2022, les médiateurs ont distribué près de 63 000 calendriers de collecte. Cette distribution revêt une grande importance pour les citoyens et pour la préservation de l'environnement. Ces calendriers permettent aux résidents de connaître les jours de collecte des déchets, favorisant ainsi une planification adéquate. De plus, ils sensibilisent les administrés aux bonnes pratiques de gestion des déchets, réduisant ainsi les erreurs de tri et favorisant la valorisation des matériaux recyclables.



Distribution des calendriers de collecte en 2022

Perspectives

En partie grâce à leur mobilisation, les médiateurs ont contribué à obtenir des résultats prometteur en matière de tri des déchets. En effet, le taux de refus de tri est d'environ de 33 % (donnée moyenne ILEVA, sur tonnage brut) une fois les déchets arrivés en centre de tri. Ce taux de tri élevé démontre les progrès réalisés par la CASUD en matière de gestion responsable des déchets, ce qui contribue à la préservation de l'environnement et à la promotion d'une économie circulaire durable dans la région. Si ce résultat peut être considéré comme un bon résultat en Outre-Mer, il ne semble pas suffisant, la mobilisation et l'investissement des médiateurs dans la sensibilisation en porte à porte doit ainsi être continuée.

Avec l'évolution des enjeux environnementaux, les missions des médiateurs de l'environnement évoluent également, notamment avec l'intégration du compostage. Ils jouent un rôle essentiel dans la promotion du compostage domestique et communautaire, en expliquant les avantages de cette pratique pour réduire les déchets organiques, produire un engrais naturel et préserver les ressources naturelles. Ainsi, les médiateurs de l'environnement jouent un rôle crucial dans la transition vers une société plus durable et sont des acteurs essentiels pour encourager les comportements respectueux de l'environnement

d) La brigade de nettoyage

Cette brigade composée de 4 agents réalise les missions suivantes :

- lutte contre les dépôts sauvages,
- participation à la lutte anti-vecorielle (batteries, VHU, etc)

Ces agents circulent sur la commune du Tampon, en complément des services environnements propres aux trois autres communes.

La brigade de nettoyage joue un rôle fondamental dans plusieurs domaines importants. Tout d'abord, elle contribue à maintenir la propreté des espaces publics, créant ainsi un environnement agréable pour les résidents et les visiteurs. De plus, elle joue un rôle essentiel dans la lutte antivectorielle en éliminant les déchets et en nettoyant les espaces publics, réduisant ainsi les risques de propagation de maladies véhiculées par les vecteurs tels que les moustiques. Enfin, en maintenant des espaces publics propres, la brigade améliore la qualité de vie des habitants et renforce son attractivité pour les résidents, les entreprises et les visiteurs.

B. LES INDICATEURS FINANCIERS

I. Les modalités d'exploitation du service

Les prestations liées à la pré-collecte, la collecte et au traitement des déchets ménagers sont exécutées via la passation de marchés publics et « in house » de services. La principale prestation réalisée en régie concerne la lutte contre les dépôts sauvages ainsi que la lutte anti-vectorielle.

II. Les dépenses

Voici présentés les montants des principales dépenses de fonctionnement de l'année 2022. Le montant annuel des dépenses de collecte et d'élimination des déchets comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement relatives aux marchés.

Les dépenses de personnels directement affectés à l'élimination des déchets (collecte et traitement) ainsi que les charges fonctionnelles (frais de structure, amortissements, entretien des bâtiments ...) ne sont pas pris en compte.

Tableau 30 / Dépenses directes (principaux marchés) affectées au service public d'élimination des déchets de la CASUD en 2022

Principales dépenses en € TTC	
Acquisition et maintenance bacs roulants	243837 €
Acquisition bio-composteurs	199929 €
Collecte forfaitaire des déchets ménagers	11 341 087 €
Collecte des caissons déchèteries	603 382 €
Collecte des BAV et valorisation	403 242 €
Collecte de VHU et valorisation	117 467 €
Participation au Syndicat Mixte de traitement des déchets (ILEVA)	9 233 113 €
Total	22 142 057€

Pour mémoire, les dépenses en 2021 s'élevaient à 18 190 851 €. Les dépenses de 2022 connaissent une évolution de 21,7 % par rapport à 2021 due aux révisions de prix applicables aux marchés de collecte, une augmentation des acquisitions et mise à disposition de bio-composteurs (+ 112 k€), une plus grande collecte de caissons en déchèteries (+193 k€), de BAV (+83 k€), du retrait de VHU (+49 k€), une augmentation de la participation au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets (ILEVA) (+847 k€).

III. Les recettes

Voici présentés les montants des principales recettes de fonctionnement de l'année 2022.

Ces recettes de fonctionnement ont deux origines :




-  la fiscalité des ménages via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères résiduelles (TEOM)
-  les éco-organismes tels que CITEO, Eco-systèmes
-  La Redevance Spéciale

Tableau 31 / Recettes principales liées au service public d'élimination des déchets de la CASUD en 2022

Principales recettes en € TTC	
Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères	18 916 140 €
CITEO	827 961 €
OCAD3E (Eco-organisme de la filière DEEE)	111 173 €
Redevance Spéciale	1 405 556 €
Total	21 260 830 €

Pour mémoire les recettes de 2021 s'élevaient à 20 255 862 €. Les recettes de 2022 sont en hausse de + 1005 k€ par rapport à 2021 due à une augmentation de la TEOM, de la Redevance Spéciale et du financement de l'éco organisme OCAD3E.

IV. Analyse des coûts du service

Depuis 2017, la CASUD a repris le remplissage de la matrice ComptaCoût afin de réaliser un analyse des coûts de son service de gestion des déchets. A la date du présent rapport, la matrice validée est celle de 2021.

Les indicateurs clés sur les coûts du service sont présentés par le tableau ci-dessous :

Tableau 32 / Évolution du coût complet par flux de déchets 2019-2020

Coût complet par flux de déchets	2020	2021	Evolution en %
OMR	9 522 739,00 €	10 236 718	+7,49
Verre	436 627,00 €	450 657	+3,21
EMR	4 145 939,00 €	4 033 859	-2,70
Déchèteries	1 991 542,00 €	2 659 384	+33,53
DV	4 008 524,00 €	4 071 598	+1,6
ENC	1 926 275,00 €	1 954 121	+1,5
Déchets des Collectivités	161 037,00 €	159 436	-1
Autres déchets (prestations occasionnelles, VHU, DEEE...)	342 434,00 €	350 524	+2,4
Total	22 535 117,00 €	23 916 296	+6,1

Le coût complet de gestion des déchets intègre l'ensemble des coûts liés au service (prestations collecte, coûts de traitement, amortissement investissement, charges de fonctionnement, personnel, etc.). L'augmentation de ce coût entre 2020 et 2021, est en grande partie liée à l'augmentation des tonnages de verre, d'EMR, de déchèteries d'Encombrants entre ces deux années.

Tableau 33 / Coût aidé / hab par flux de déchets en 2021

Coût aidé par habitant par flux de déchets	2021
OMR	75,81 €
Verre	3,01 €
EMR	23,49 €
Déchèteries	19,28 €
DV	30,46 €
ENC	14,55 €
Déchets des Collectivités	1,19 €
Autres déchets (prestations occasionnelles, VHU, DEEE...)	2,14 €
Total	170,30 €

Le coût aidé intègre les recettes liées au service (TEOM, soutiens éco-organismes, aides au fonctionnement et investissement, vente matériaux, etc.).

Le coût aidé de gestion des déchets de la CASUD s'élève à **170,30 € HT/habitant** en 2021. Il correspond à un coût aidé total de 22 645 k€.